



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/691  
18 novembre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction  
des véhicules (WP.29)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000-2004 ET CALENDRIER  
DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL WP.29 ET DE SES ORGANES  
SUBSIDIAIRES POUR 2000

Note : Le projet de programme de travail reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail WP.29 à sa cent-dix-neuvième session; il est transmis au Comité des transports intérieurs pour examen à sa soixante-deuxième session (TRANS/WP.29/680, par. 28 et 29). Le texte tient aussi compte de la décision prise par le WP.29 à sa cent-dix-neuvième session de changer de nom pour devenir le "FORUM MONDIAL SUR L'HARMONISATION DES REGLEMENTS CONCERNANT LES VEHICULES (WP.29)" et d'adopter officiellement cette désignation, à compter de la cent-vingtième session devant être tenue à Genève du 7 au 10 mars 2000, sous réserve de l'approbation par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-deuxième session (TRANS/WP.29/689, par. 31). Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante et unième session (ECE/TRANS/128/Add.1), les éléments additionnels sont indiqués en caractères gras, tandis que les éléments de texte dont la suppression est proposée sont placés entre crochets.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL

ACTIVITÉ 02.4 : [CONSTRUCTION DES VÉHICULES] **ELABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX VÉHICULES**

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules Priorité : 1

Exposé succinct : Le [Groupe de travail de la construction des véhicules] **Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules** (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables [aux équipements et aux pièces des véhicules à moteur] aux **véhicules** à moteur, à **leurs** équipements et aux pièces de rechange **et harmonisera** et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire :

a) Dans le cadre de l'"Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de 1958) **et de "l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues"** (Accord de 1998), le [Groupe de travail] **Forum mondial** élaborera, **harmonisera** les règlements [nouveaux] et actualisera les règlements [en vigueur de la CEE] afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne :

- i) Les dispositions générales de sécurité et **antivol**.
- ii) La pollution et l'énergie.
- ii) Le freinage et le roulement.
- iv) L'éclairage et la signalisation lumineuse.
- v) Le bruit.
- vi) La sécurité passive.

Priorité : 1

1. Résultats escomptés pour la fin de l'an [2000] 2001 :

1. **Dans le cadre de l'Accord de 1958** : Adoption de deux nouveaux règlements de la CEE;

[et] **Adoption** de 50 amendements à des règlements existants de la CEE.

2. **Dans le cadre de l'Accord de 1998** : **Élaboration d'un plan d'action visant à inclure et à harmoniser les Règlements dans le Recueil des règlements techniques admissibles;**

**Elaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (rtm);**

**Mise au point de deux règlements techniques mondiaux (rtm) harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.**

- [ b) Harmonisation des règlements de la CEE avec les directives correspondantes de la CE concernant la construction des véhicules afin d'uniformiser les prescriptions.

Résultats escomptés pour la fin de l'an 2000 : Adoption de dix amendements à des règlements de la CEE afin d'en assurer l'harmonisation avec des directives mises à jour de la CE.]

- [c)] b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (résolution d'ensemble R.E.3) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les règlements. Priorité : 1

Résultats escomptés pour la fin de l'an [2000] 2001 : Adoption [d'une nouvelle recommandation et] d'un amendement à une Recommandation existante.

#### [ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

Examen de toute proposition d'élaboration d'un accord mondial visant à harmoniser, à l'échelle de la planète, les prescriptions relatives à la construction des véhicules et des moteurs. (1999) Priorité : 1

Résultats escomptés pour la fin de 2000 : Entrée en vigueur de l'Accord et début des procédures liées au Recueil des règlements techniques admissibles.]

#### 02.4.2 Règles concernant les contrôles techniques périodiques des véhicules Priorité : [1] 2

Exposé succinct : Après son entrée en vigueur, le [Groupe de travail de la construction de véhicules] **Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules** (WP.29) élaborera un règlement sur les contrôles techniques périodiques des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et pour la reconnaissance réciproque des résultats de ces contrôles.

#### ACTIVITÉS PERMANENTES

##### Travail à faire :

Dans le cadre de l'"Accord concernant l'adoption de prescriptions uniformes pour les contrôles techniques périodiques des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque de ces contrôles" (après son entrée en vigueur), le [Groupe de travail] **Forum mondial** mettra au point un Règlement de la CEE sur les contrôles de véhicules :

- i) en ce qui concerne l'environnement
- ii) en ce qui concerne la sécurité. Priorité : [1] 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an [2000] 2001 : [Entrée en vigueur de l'Accord et adoption du premier Règlement à annexer à l'Accord.] **Examen du ou des nouveaux règlements à annexer à l'Accord.**

## II. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU FORUM MONDIAL SUR L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES (WP.29) ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 2000 \*/

<u>Réunions</u>	<u>Sessions</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	trente-neuvième	11-14 janvier (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	quarante-septième	31 janvier-4 février (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	trente-deuxième	22-25 février (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	soixante-douzième	6 mars	2
Forum mondial (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	cent vingtième quatorzième	7-10 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	quarante-quatrième	3-6 avril (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	soixante-dix-huitième	10-14 avril (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	vingt-septième	8-12 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	quarantième	23-26 mai (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	soixante-treizième	26 juin	2
Forum mondial (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	cent vingt et unième quinzième	27-30 juin	8
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	quarante-huitième	11-13 septembre	6
Groupe de travail du bruit (GRB)	trente-troisième	14 et 15 septembre	4
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	quarante-cinquième**/	2-6 octobre (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	soixante-dix-neuvième	16-19 octobre (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	soixante-quatorzième	6 novembre	2
Forum mondial (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	cent vingt-deuxième seizième	7-10 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	vingt-huitième	27-30 novembre (p.m./a.m.)	6
Total :			108 demi-journées (54 journées)

\*/ Les sessions portant la mention "(p.m./a.m.)" commencent l'après-midi à 14 h 30 à la date indiquée et s'achèvent à 12 h 30 à la date indiquée. Les sessions ne portant pas de mention particulière s'ouvrent à 9 h 30 à la date indiquée et ne s'achèvent pas en principe avant 17 h 30 à la date indiquée.

Les sessions du Comité de gestion WP.29/AC.2 commencent à 10 heures à la date indiquée.

Les sessions du Groupe de travail WP.29 commencent à 10 heures à la date indiquée. (Les sessions du Comité d'administration AC.1 se tiendront en principe le mercredi vers la fin de l'après-midi, pendant les sessions du Groupe de travail WP.29.)

\*\*/ [Devant se tenir à Ottawa, Canada]

Notes : Comité des transports intérieurs, soixante-deuxième session : 15-17 février 2000; bureau du Comité des transports intérieurs : 14 (p.m.) et 18 (p.m.) février 2000);

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo : 2-12 mars 2000; (Journées de la presse : 29 février et 1er mars 2000);

Commission économique pour l'Europe, Séminaire économique : 2 mai 2000; cinquante-cinquième session : 3-5 mai 2000.

-----